

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020 A 19H30

Présents : VAIRETTO André, BOTTAGISI Sylviane, BOUVIER Magali, BRUNIER COULIN Christine, CHERUY Dominique, COLLOMBIER Romain, GUILLOT Elodie, GUIRAND Philippe, LAURENT Pascal, LOUCHET Dominique, RAT-PATRON Pierre, REYDET Frédéric, VELAT Joël

Excusés : GANDON Elodie, SERVE Fanny

Procurations : GANDON Elodie donne procuration à BRUNIER COULIN Christine

Secrétaire : Pascal LAURENT

Le Maire propose de rajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- Location salle des fêtes « chardon bleu »
- Evolution des effectifs du personnel de la commune

**Approbation du compte rendu de la séance du 20 novembre 2020**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **OBJET – OUVERTURE ANTICIPEE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS**

Le Maire rappelle le CGCT et notamment l'article L 1612 modifié par la loi 98-135 du 7 mars 1998, permettant jusqu'à l'adoption du budget à l'exécutif de la collectivité territoriale, qui peut, avec l'autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement gérées sur les crédits inscrits aux budgets M14 jusqu'au 31 mars 2021 ou jusqu'au vote du budget primitif 2021 s'il intervient avant cette date, et ce dans la limite des montants et des affectations décrites au présent tableau.

	Chapitres	Budget 2020	Autorisation d'ouverture des crédits (25%) pour 2021
<b>BUDGET M 14</b> Commune	20 – Immo incorporelles	38 840,00 €	9 710,00€
	21 – Immo corporelles	818 506,00 €	204 626,50 €
	23 - Immo en cours	20 000,00 €	5 000,00 €

## **OBJET – LOCATION SALLE DES FETES CHARDON BLEU**

L'association Le Chardon Bleu a sollicité l'utilisation de la salle des fêtes de la commune pour réaliser une formation pour une durée de 4 journées complètes. Le Maire propose de demander à l'association une participation financière de 100 € par jour, soit 400 € pour 4 jours.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide les tarifs de location proposés,
- autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

## **OBJET – FIBRE OPTIQUE : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES**

Dans le cadre du plan France Très Haut Débit, le Conseil Départemental de la Savoie et le Gouvernement ont validé et officialisé le projet de Savoie Connectée pour déployer, sur fonds propres en tant qu'opérateur d'infrastructure, un réseau permettant la couverture en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) de la Savoie d'ici 2023. A la suite d'une étude technique, un emplacement a été identifié sur une parcelle communale pour accueillir des équipements Fibre Optique. Au titre des articles L. 33-6, R. 9-3 et suivants du code de postes et des communications électroniques (CPCE), Savoie Connectée est tenue de passer des conventions avec le propriétaire pour permettre cette implantation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve les conventions de mise à disposition de parcelles destinées à abriter les installations d'un réseau de communications électroniques, sous réserve de l'ajout d'un point dans la convention pour prévoir le déplacement de l'armoire, à la charge de l'opérateur, dans le cas où la commune engage des travaux ;
- autorise le Maire à signer les conventions ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## OBJET – AMENAGEMENT DU CHEF LIEU – MISSION AGATE

Le Maire rappelle le projet d'aménagement du chef-lieu et la mission demandée à Agate pour accompagner la commune dans l'étude pré-opérationnelle. Le Maire propose de réaliser cette étude en 2021. L'idée serait de réaliser un bâtiment adaptable avec des cloisons amovibles. Le projet serait le suivant :

- Déplacement de la bibliothèque, ce qui permettrait d'agrandir le restaurant scolaire ;
- Déplacement du lieu d'accueil du Bébébus
- Location pour installation d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM)
- Accueil d'un tiers-lieu

Le Maire précise que dans un premier temps, ce bâtiment pourrait accueillir les classes pendant les travaux de l'école.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** les besoins de la commune tels qu'énoncés ci-dessus ;
  - **confier** à Agate l'étude qui devra être terminée en mars-avril 2021 ;
  - **autoriser** le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.
- 

### INFORMATIONS DIVERSES :

#### **1/ Evolution des effectifs :**

Le poste de Madame Pascale BELLINA (31h80/sem), qui est partie en retraite, a été réparti sur 3 postes :

- Madame Amandine RUFFIN à la cantine (CDD 8h00/sem)
- Madame Nelly GIGUET pour le ménage (CDD 12h30/sem, qui devra être réadapté après la crise sanitaire du COVID)
- Madame Carole GARIN, ATSEM titulaire, augmentation de son contrat de 13h/sem.

Ces évolutions devront être validées par le Comité Technique du Centre de Gestion, puis par le Conseil Municipal.

#### **2/ Signalétique :**

La Communauté de Communes de la Haute Combe avait engagé un projet de signalétique pour les commerces et les artisans. La Communauté d'Agglomération Arlysère est en cours de réflexion pour savoir si elle poursuit le projet ou non.

Des nouveaux commerçants viennent demander à la commune la pose de panneaux. Le Maire demande si la commune prendrait en charge en attendant l'avis d'Arlysère, ce qui permettrait une harmonisation de la signalétique, mais représenterait un coût pour la commune. Le Conseil Municipal décide d'imposer la charte graphique, mais à la charge du demandeur. Il y a éventuellement la possibilité de récupérer les panneaux des artisans qui n'exercent plus.

#### **3/ Site internet :**

Le site internet va être refondu. Présentation de l'arborescence proposée.

---

La séance est levée à 22h05.

